

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	RX-11 - Flush Liquid (4300-30, 4300-38)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant / Solvant
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Risques pour la santé	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2A
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mot indicateur	Attention
Mention de danger	Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseil de prudence	
Prévention	Lavez vigoureusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Stockage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	3 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
trans-Dichloroéthylène		156-60-5	60-100
1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane		138495-42-8	10-30
1,1,1,3,3-pentafluorobutane		406-58-6	5-10
Carbonate de diméthyle		616-38-6	1-5

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement ou de halètements, donner de l'oxygène. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Lavez vigoureusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Tenir le récipient bien fermé.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Entreposer dans un conteneur fermé loin des matières incompatibles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Réfrigération recommandée. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	PEL limite d'exposition autorisée	790 mg/m ³ 200 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	200 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	MPT	790 mg/m ³ 200 ppm

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation des brouillards et vapeurs. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore
Odeur	Faible Éthéré
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	41 °C (105.8 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 5
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 14.4
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	284 mm Hg
Densité de vapeur	3.4 (Air=1)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Faiblement
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Pourc. de mat. volatiles	100 %
COV (% en poids)	966 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les bases fortes ou les agents d'oxydation. Métaux alcalins. Métaux en poudre.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Matières incompatibles
Produits de décomposition dangereux

Les agents oxydants forts. Bases. Oxydants.
Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Fluorure d'hydrogène

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation Nocif par inhalation.
Peau Provoque une irritation cutanée.
Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'essais
------------	---------	--------------------

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)

Aiguë

Cutané

DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	Rat	11100 ppm, 4 heures
------	-----	---------------------

Orale

DL50	Rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6)

Aiguë

Inhalation

CL50	Rat	100000 ppm, 4 heures
------	-----	----------------------

Orale

DL50	Rat	> 2000 mg/kg
------	-----	--------------

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6)

Aiguë

Orale

DL50	Rat	13000 mg/kg
------	-----	-------------

13 g/kg

	souris	6000 mg/kg
--	--------	------------

6 g/kg

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

Aiguë

Cutané

DL50	Lapin	5000 mg/kg
------	-------	------------

Inhalation

CL50	souris	21723 ppm, 6 heures
------	--------	---------------------

Orale

DL50	Rat	1235 mg/kg
------	-----	------------

	souris	2220 mg/kg
--	--------	------------

Corrosion et/ou irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénicité de la cellule germinale	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Mutagénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	No ingredients listed by IARC, ACGIH, NTP or OSHA.
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Tératogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	120 - 160 mg/l, 96 heures
Persistence et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence	
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)	U079

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.

Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit. 11/29/2006

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit. 11/29/2006

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) 1 %

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie D - Division 2B

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des États-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) 1.0 %

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US – CAA Mandatory Reporting of GHGs: Potentiel de réchauffement global (100 ans)

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) 1300

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) 794

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.

1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8)	Inscrit.
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6)	Inscrit.
Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6)	Inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
trans-Dichloroéthylène	156-60-5	60-100

Autres règlements fédéraux

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Polluant prioritaire

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (CAS 138495-42-8) Inscrit.
1,1,1,3,3-pentafluorobutane (CAS 406-58-6) Inscrit.
Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Carbonate de diméthyle (CAS 616-38-6) Inscrit.
trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

trans-Dichloroéthylène (CAS 156-60-5)

Inscrit.

Statut de l'inventaire

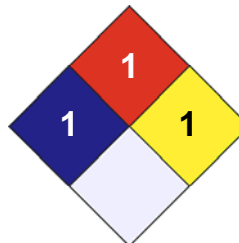
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	1
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

20-Janvier-2015

Date en vigueur

15-Janvier-2015

Date d'expiration

15-Janvier-2018

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010